

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

20/11/2023

N° E23000102 / 84

le président du tribunal administratif

**Décision désignation commissaire du 20/11/2023**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 14/11/2023, la lettre par laquelle le maire de la commune de CABRIERES-D'AIGUES demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*la modification et la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme et l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité de la commune de CABRIERES D'AIGUES ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Béatrice AUDRAN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

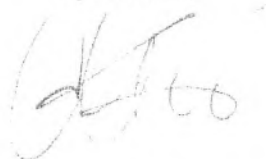
**ARTICLE 2** : Monsieur Joan ALPINI est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la commune de CABRIERES-D'AIGUES, à Madame Béatrice AUDRAN et à Monsieur Joan ALPINI.

Fait à Nîmes, le 20/11/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE

me la pres...  
de l'urbanisme  
1 place de l'ormeau  
31240 Cabrières d'Aigues

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RECEPTION  
Numéro de l'AR : AR 2C 67 129 9764 4



Renvoyer à FRAB

présenté / Avisé le :	/ /
distribué le :	/ /
Le destinataire	
Le mandataire	
CNI / permis de conduire	
Autre : .....	

leur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.  
le agrément n° D903

Mairie de Cabrières d'Aigues  
1. Place de l'Ormeau  
31240 Cabrières d'Aigues

Lettre avec A/R

Madame,

La commune de Cabrières d'Aigues a engagé une modification de son Plan Local d'Urbanisme qui a pour objectifs de :

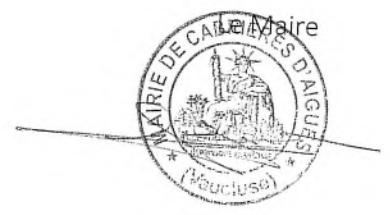
- Préserver la diversité commerciale sur le village (L.151-16 du CU).
- Supprimer l'emplacement réservé n°2.

Nous vous notifions par la présente le dossier de cette modification. Nous vous précisons également que le début de l'enquête publique est souhaité le **18 décembre 2023**.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance du 5 janvier 2012 entrée en vigueur le 1er janvier 2013, à l'issue de l'enquête publique, le projet de modification peut éventuellement être modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire. Cela signifie que les avis doivent être transmis en mairie avant le début de l'enquête publique afin de pouvoir être intégrés au dossier d'enquête et ainsi pouvoir être éventuellement pris en compte lors de l'approbation de la procédure.

Dans le cas où vous souhaiteriez formuler un avis sur ce dossier, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous le transmettre avant le 15 décembre 2023 afin de pouvoir le joindre au dossier d'enquête publique. Sans retour de votre part avant cette date, nous considérerons que vous n'avez pas de remarque à formuler sur ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception  
Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.



Geneviève Jean

# Mairie de Cabrières d'Aigues



1 Place de l'Ormeau  
84 240 Cabrières d'Aigues  
Tél : 04 90 77 61 84  
Mail : [mairie.cabrieres@wanadoo.fr](mailto:mairie.cabrieres@wanadoo.fr)

Département de Vaucluse

Madame la Préfète  
Préfecture de Vaucluse  
4, place Viala  
84 905 AVIGNON Cedex 9

Cabrières d'Aigues, le 06 juin 2023

Révision allégée n°1 du PLU de la commune de Cabrières d'Aigues

Saisine de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) au titre du L.153-13 du CU.

Lettre avec A/R

Madame la Préfète,

Par délibération en date du 15 mai 2023 le Conseil Municipal de la commune de Cabrières d'Aigues a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision allégée n°1 du PLU qui a pour objectif de créer un STECAL sur la parcelle AL242 actuellement classée en zone Ar dans le PLU afin de rendre possible la réalisation d'un hangar de stockage pour la coopérative vinicole.

Vous trouverez en pièce jointe un exemplaire du dossier de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cabrières d'Aigues qui comprend la délimitation d'un STECAL.

Conformément à l'article L151-13 du CU, nous sollicitons par la présente, la saisine de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers au titre de cet article.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Maire

*Renée Jean*



*Handwritten notes:*  
16/11/23  
2000 NANTES  
Tribunal Administratif de Nîmes  
Reçu le  
14 NOV 2023

LA POSTE  
RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RECEPTION  
Numéro de l'AR : AR 1A 204 738 2646 4

RETOUR À L'ÉMETTEUR  
R  
Renvoyer à  
FRAB

PREUVE DE DÉPÔT  
À CONSERVER  
TRI FACILE  
PAPIER  
GIC  
é carbone  
lit-carbone

**Lettre de saisine au Président**  
**Du Tribunal Administratif de Nîmes**  
**Pour nommer un commissaire enquêteur**

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que la commune de Cabrières d'Aigues a engagé une procédure de modification et une procédure de révision allégée de son Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'une procédure d'élaboration d'un RLP (Règlement Local de Publicité)

Conformément aux articles R. 123-19 du Code de l'urbanisme et aux modalités du décret N°2011-2018 du 29 décembre 2011, je sollicite de votre part la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique unique pour ces 3 procédures qui pourrait se dérouler du 18 décembre 2023 au 19 janvier 2024.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,

